

OFFREZ-LEUR des MOMENTS INOUBLIABLES !

avec l'aide aux vacances enfants

L'Aide aux Vacances Enfants (AVE) est une participation financière accordée par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône pour favoriser le départ des enfants et adolescents en camp ou colonie de vacances. Ces vacances seront l'occasion pour votre ou vos enfants d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Pour qui ?

Les familles :

- Allocataires de la Caf 13

- ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900 € au mois d'octobre 2021

- et au moins 1 enfant à charge de 4 à 17 ans



Les enfants doivent partir sur une période de 5 à 15 jours en France métropolitaine durant les vacances scolaires. Dans la limite de 3 séjours par an.

Vos droits

Vous allez recevoir une notification que vous devez impérativement conserver.

UNE QUESTION ? UN RENSEIGNEMENT ?
CONTACTEZ VOTRE Caf 13 !



Pour quels séjours ?



1. Choisissez un centre de vacances parmi ceux agréés par la Caf 13.
2. Réservez au plus vite en précisant que vous bénéficiez de l'AVE et en indiquant votre numéro allocataire.

Retrouvez leur liste sur

www.vacaf.org

Quelle aide ?

L'aide est versée directement à l'organisme de vacances, qui déduit ce montant de votre facture. Vous n'avez plus qu'à régler le solde restant.

Quotient familial

Participation de la Caf aux frais de séjour

de 0 à 300 €	➔	75 % dans la limite de 45 €*
de 301 à 600 €	➔	55 % dans la limite de 33 €*
de 601 à 900 €	➔	35 % dans la limite de 21 €*

Pour les enfants en situation de handicap et bénéficiant de l'Aaeh (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) l'Ave est majorée.

Quotient familial

Participation de la Caf aux frais de séjour

de 0 à 300 €	➔	90 % dans la limite de 54 €*
de 301 à 600 €	➔	80 % dans la limite de 48 €*
de 601 à 900 €	➔	70 % dans la limite de 42 €*

* par jour et par enfant